

# Été 2015

CONSULTATION DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE  
QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE | 15-29 ANS

PRÉSENTATION PAR LA **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES DE  
MAISONS FAMILIALES RURALES (FQCMFR)**

DÉPÔT AU **SECRETARIAT À LA JEUNESSE DU QUÉBEC**



Fédération québécoise des coopératives  
de Maisons familiales rurales

## [DES MAISONS FAMILIALES RURALES AU QUÉBEC POUR APPRENDRE AUTREMENT]



#### **Contextualisation du contenu**

Le présent document a été élaboré en considérant le contexte en vigueur lors de sa création. Nous avons donc tenu compte du plus grand nombre d'éléments pouvant avoir un effet sur son contenu. Nous vous prions cependant de considérer qu'aussi bien le contexte que l'environnement sont sujets à amener des changements.

Cette présentation a été financée par le programme Fédération-Confédération. Nous tenons à remercier notre partenaire, soit le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.



© Fédération québécoise des coopératives de Maisons familiales rurales (FQCMFR)  
juillet 2015

Ce document est la propriété de la Fédération québécoise des coopératives de Maisons familiales rurales et ne peut être reproduit ou utilisé sans son consentement.

## UN MODÈLE COOPÉRATIF EN ÉDUCATION : La Maison familiale rurale (MFR)

### LA MAISON FAMILIALE RURALE : UNE ÉCOLE POUR RÉUSSIR AUTREMENT

Depuis quelques années, les problématiques d'occupation du territoire, de relève de main-d'œuvre qualifiée, d'exode rural, mais surtout de démotivation scolaire mobilisent plusieurs acteurs de la société québécoise. Pour relever ces problématiques, nous vous invitons à découvrir une solution alternative et coopérative en éducation : la Maison familiale rurale (MFR).

La MFR est le fruit d'un partenariat entre une coopérative et une commission scolaire. La coopérative a la responsabilité de gérer la résidence : l'hébergement, la restauration, l'entretien, l'animation et la surveillance. Quant à elle, la commission scolaire voit à l'encadrement pédagogique des élèves. Elle détermine un lieu d'enseignement, procède à l'embauche d'une direction d'école, d'enseignants et de superviseurs de stage.

Plusieurs responsabilités font l'objet d'un partage entre la coopérative et la commission scolaire. C'est le cas notamment des activités de recrutement, de promotion et de recherche de milieux de stage. Un protocole d'entente entre la coopérative et la commission scolaire permet de déterminer les paramètres de cette collaboration, qui vise la mise sur pied et le fonctionnement de la MFR. La clé du succès repose sur l'adaptation du modèle à la réalité locale et sur l'innovation.

### UN CONCEPT UNIQUE

#### Caractéristiques distinctives du concept MFR

*« Au-delà de la formation académique et professionnelle, la MFR contribue, sans l'ombre d'un doute, au développement de citoyens responsables et engagés » - Myriam Demers Présidente de la FQCMFR*

---

#### *L'alternance et la concomitance de programmes*

La formation en MFR se distingue de l'enseignement traditionnel par l'alternance entre des séquences d'enseignement en classe et des stages en milieu de travail. Dans la plupart des MFR, l'alternance s'effectue aux deux semaines. La possibilité de s'initier à la vie professionnelle constitue un stimulant certain pour favoriser la persévérance scolaire dans les matières de formation générale. Cette alternance entre la formation générale et la formation



professionnelle permet aux jeunes d'obtenir, au terme de leur parcours scolaire, un diplôme d'études secondaires (DES) et un diplôme d'études professionnelles (DEP).

À noter que dans le *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012* du Conseil supérieur de l'éducation souligne que les MFR offrent un parcours étant adapté à la situation et aux aspirations de chaque jeune tout en étant flexibilité. Ce rapport fait état de constats encourageants dans le développement des MFR au Québec à l'égard de l'alternance étude-stage et de la double diplomation qu'elles mettent de l'avant par leur modèle coopératif en éducation.

#### *Une approche et un enseignement personnalisés*

À la MFR, chaque élève est au cœur du projet. En classe, les petits groupes permettent à l'enseignant de suivre attentivement le cheminement de l'élève et de lui offrir un encadrement personnalisé. À la résidence, les intervenants prennent le relais et favorisent la participation de tous dans la création et l'animation d'un milieu de vie unique.

#### *Un milieu de vie unique*

La résidence MFR offre un milieu de vie unique favorisant à la fois le développement de l'estime de soi et le respect nécessaire à un fonctionnement de groupe harmonieux. Les jeunes ont la possibilité de prendre part à l'orientation et à l'animation des activités du groupe, de pratiquer différents loisirs et surtout de vivre dans un environnement familial et à leur image. Lors de la formation en classe, les élèves habitent la résidence MFR tandis que lors de la formation pratique, ils habitent généralement chez le maître de stage.

#### *Des apprentissages significatifs*

La collaboration entre les enseignants de la formation générale et ceux de la formation professionnelle permet de rendre concrète l'utilité des matières de base comme les mathématiques. De plus, l'organisation d'activités par les jeunes à la résidence permet de développer des habiletés transférables : travail de groupe, gestion démocratique de projet, recherche de financement, etc. L'apprentissage du français est stimulé par son utilisation pratique, notamment pour rédiger une demande de commandite ou autre document en lien avec la réalisation de leur projet collectif.

## DES RETOMBÉES ÉDUCATIVES ET ÉCONOMIQUES

La MFR contribue sans aucun doute à la persévérance scolaire. Les MFR québécoises obtiennent de très bons résultats au plan de la réussite éducative des jeunes. Parmi les cohortes de jeunes qui ont terminé leurs études entre les années 2001 et 2007 :

- 85 % des élèves ont obtenu leur DEP
- 65 % des élèves ont obtenu leur DES
- 39 % des élèves qui ont obtenu leurs diplômes ont décidé de poursuivre des études collégiales.<sup>1</sup>

Les retombées sont plus larges pour la communauté, car la création d'une MFR contribue au dynamisme et à la revitalisation du territoire. L'exemple de la MFR du Granit est des plus inspirants :

*La MFR voit le jour avec une trentaine d'élèves qui vivent en internat dans une bâtisse inoccupée du CLSC de Lambton, une municipalité située à 5 kilomètres de Saint-Romain. La première année, 23 élèves s'inscrivent au programme. Un an plus tard, devant le succès de la formule, la coopérative procède à un investissement de 450 000 \$ et construit un internat sur un terrain voisin de l'école. Le nombre d'inscriptions est en hausse et on vise éventuellement une centaine d'élèves, ce qu'on est en voie d'atteindre aujourd'hui. Parallèlement à cette effervescence scolaire, des effets se font sentir dans la municipalité qui a saisi le momentum pour travailler à son propre développement. C'est ainsi que le nombre de jeunes familles augmente, qu'on installe un centre de la petite enfance dans les murs de l'école qui a depuis doublé de superficie pour pouvoir accueillir toute la clientèle de la MFR. Au fil des années, la clientèle de l'école primaire a également connu une croissance et nous avons maintenant une soixantaine d'enfants de la première à la sixième année.<sup>2</sup>*

Il faut se rappeler que la clientèle visée ici n'est pas nécessairement en lien avec la performance académique lors des études antérieures. Il s'agit plus tôt d'élèves qui avaient décroché ou qui s'apprêtaient à le faire parce que l'école traditionnelle ne leur convenait pas. La formule des MFR a permis à ces jeunes de découvrir une nouvelle approche d'enseignement qui correspondait davantage à leurs aspirations et d'obtenir ainsi, pour la plupart d'entre eux, leur diplôme d'études secondaires (DES) et leur diplôme d'études professionnelles (DEP), ce qu'ils n'auraient pas fait autrement.

---

<sup>1</sup> Fédération des commissions scolaires du Québec, *Demande en vue d'accorder l'autorisation aux commissions scolaires d'organiser, sur leur territoire, une ou des maisons familiales rurales (MFR)*, 26 août 2008

<sup>2</sup> Bernard Lacroix, directeur général, Commission scolaire des Hauts-Cantons, *Les Maisons familiales rurales : une avenue pleine de promesses pour favoriser la persévérance scolaire*, Colloque de la Fédération des commissions scolaires, Québec, mai 2010



## UN CONCEPT NOVATEUR

Les populations ont avec leur territoire une relation qui représente un lien indéfectible.

Notamment, ce lien constitue un puissant facteur d'intégration sociale. Cela peut se traduire, entre autres choses, par un savoir-faire et un savoir-être local que l'on ne retrouve qu'au sein d'une communauté. Sa prise en considération est un facteur clé dans l'amélioration continue des performances des écoles rurales, mais aussi des écoles périurbaines et urbaines.

La raison d'être des MFR se base sur les besoins de la communauté et est inspirée de la culture locale contribuant ainsi au développement d'un sentiment d'appartenance à la région et du développement économique de son milieu. Les programmes offerts dans les différentes MFR sont en lien avec les besoins de main-d'œuvre du territoire.

Les élèves ont aussi un rôle très important à jouer, car ils sont au fait de leur environnement et tout particulièrement des opportunités en matière d'emploi dans leur région respective. Il serait faux de croire que les parcours scolaires et professionnels ne sont pas modelés par le territoire d'appartenance. C'est pourquoi il faut développer en tenant compte des tendances d'essor à divers égards, afin de répondre au mieux aux besoins des collectivités en matière d'éducation.

La notion de changement de paradigme en éducation est un élément à prendre en compte lorsqu'il est question du modèle MFR. En effet, nous sommes dans un processus de changement de paradigme, passant du paradigme de l'enseignement au paradigme de l'apprentissage. Les MFR se positionnent dans ce nouveau paradigme. Dans ce contexte, tant les élèves que la coopérative MFR doivent faire preuve de persévérance !

L'objectif de cette transition s'appuie sur l'implantation d'un nouveau pédagogique. L'éducation de demain doit être un projet de société, et ce, de façon prioritaire. Les MFR rejoignent ce mouvement de pensée tourné vers un avenir plein d'innovations.

## UN MODÈLE VALORISÉ PAR DES INSTANCES RECONNUES AU QUÉBEC

Le 4 décembre 2012, le *Conseil supérieur de l'éducation* publiait son **Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012** ayant pour thème la formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans pour lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire. Le rapport fait état de **3 orientations** majeures du Conseil supérieur de l'éducation où l'on retrouve certaines informations pertinentes pour le secteur MFR, les voici :

- Pour le Conseil, prioriser l'accès des jeunes de 15 à 19 ans à la qualification en formation professionnelle revient à affirmer la nécessité d'uniformiser et de rendre accessible les programmes de services complémentaires chez les moins de 20 ans, quel que soit le secteur d'enseignement fréquenté (p.63);

- Il devrait être possible de proposer aux jeunes des plans d'intervention transférables aux différents professionnels des organismes communautaires et d'assurer un lien entre le réseau scolaire, les organismes communautaires et le marché du travail (p.66-67);
- Les parcours et filières de formation professionnelle *pendant* les études secondaires doivent favoriser la continuité de la formation à une étape ultérieure du cheminement scolaire ou professionnel de l'individu et inclure une composante de la formation générale (p.74);
- Le Conseil croit qu'il faut miser davantage sur le parcours en concomitance à horaire intégré, l'appliquer plus largement à la double diplomation (DES-DEP), en accroître l'offre et l'étendre à l'ensemble des commissions scolaires (p.75);
- Le Conseil est d'avis que les pistes d'action en concomitance et en double diplomation n'ont pas eu la chance de se déployer suffisamment dans les orientations et plans d'action ministériels. La multiplication de tels parcours devrait ainsi contribuer à faire de la formation professionnelle au secondaire une voie normale et légitime de scolarisation (p.76);
- Le *Rapport* rappelle la reconnaissance du gouvernement du Québec voulant que les organismes du milieu communautaire soient devenus une composante significative de la structure sociale, constituant des lieux ouverts à une grande diversité d'engagements desquels émergent non seulement la réflexion sur de nouvelles réalités, mais aussi des façons de faire et des interventions différentes et innovatrices (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, 2001) (p. 79-80);
- À l'instar des acteurs consultés, le Conseil reconnaît la pertinence des services à caractère éducatifs offerts par les organismes communautaires en matière d'accompagnement, d'orientation, de formation et d'insertion auprès des 15-19 ans, et la nécessité d'assurer un financement adéquat de la part des principaux ministères concernés que sont le MELS et le MESSS (p.81);

Toujours dans le cadre du **Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012**, la FQCMFR tenait à faire ressortir certains faits saillants touchant des enjeux clés dans le développement des MFR au Québec en regard de la concomitance et de la double diplomation. Voici donc les éléments retenus par la Fédération :

- Les orientations et les pistes d'action que le Conseil supérieur de l'Éducation formule, à l'intérieur de ce rapport, sur l'état et les besoins de l'éducation, participent à un effort d'augmentation de la diplomation et de la qualification des jeunes de moins de 20 ans, particulièrement en formation professionnelle (p.5);
- Le rapport comprend une section sur la formation générale et la formation professionnelle en concomitance à titre de voie de solution prometteuse. Il est mentionné qu'en 2007, le Groupe mixte MELS-Réseau des commissions scolaires

- publiait un rapport qui recommandait de promouvoir la concomitance, pourvu qu'elle soit structurée, que son application permette l'acquisition des unités d'obtention du DES et que son financement soit étendu à tout l'effectif scolaire de moins de 20 ans. Cette solution à l'augmentation de la diplomation et de qualification des moins de 20 ans encourage la concomitance à horaire intégré (p.33);
- Parmi les acteurs concertés aux fins du rapport, le milieu communautaire se montre favorable à l'hypothèse d'une filière de formation professionnelle au secondaire, mais émet une mise en garde contre la tentation de faire de cette filière une solution au décrochage scolaire uniquement (p.35);
  - La majorité des organismes consultés se déclarent favorables au double diplôme (DES-DEP) surtout si cette avenue est offerte en concomitance pendant les études secondaires. Les institutions doivent toutefois s'entendre sur le mode d'organisation le plus susceptible d'optimiser les chances de succès des élèves (p.35);
  - Au Chapitre 5 du *Rapport*, à la section « *Les voies alternatives de qualification à l'intention des jeunes de 15 à 19 ans* », une section entière est dédiée à la présentation du modèle MFR. On souligne que le parcours est adapté à la situation et aux aspirations de chaque jeune et offre une flexibilité qui satisfait tout de même aux exigences de sanction des études, à la fois pour le DES, le DEP ou le CFMS (certificat de formation à un métier semi-spécialisé) (p.38-39);
  - Concernant un plus grand accès des jeunes à des voies de qualification offertes en entreprise, la contribution attendue des entreprises cible, entre autres actions, l'augmentation de l'offre de stages et l'alternance études-travail ou offrir des visites d'entreprises au milieu scolaire pour la promotion de la formation professionnelle (p.43);
  - Regardant la contribution du milieu communautaire et sur la synergie d'action à intensifier avec les milieux de l'éducation et du travail, les partenaires de l'éducation et du travail souhaitent que les actions des organismes communautaires se réalisent selon une approche intégrée, complémentaire et non concurrentielle et dans le respect des mandats respectifs de chacun. On fait valoir également qu'un meilleur arrimage nécessiterait une meilleure concertation entre les ministères subventionnaires (MELS, MESSS, MSSS) (p.48);
  - Les organismes qui émettent des réserves insistent sur le fait que ces collaborations doivent se réaliser sous la supervision des organismes dont c'est la mission principale (écoles et commissions scolaires) (p.49);

## CONCORDANCE DES AXES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE ET DU MODÈLE DES MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR) AU QUÉBEC

### **Axe I : De saines habitudes de vie**

- ⇒ Nécessité de soutenir les coopératives MFR dans leur développement de programmes en saines habitudes de vie chez les jeunes dans le cadre de leurs activités pédagogiques coopératives;
- ⇒ la vie en résidence permet aux jeunes d'acquérir de saines habitudes de vie souvent absentes à la maison (nourriture, activité physique, loisirs, hygiène, etc.).
- ⇒ Les MFR suivent le guide alimentaire canadien et font la promotion de saines habitudes de vie et alimentaire;
- ⇒ Les MFR travaillent souvent avec des clientèles ayant des problèmes de comportement et de comportement à risque;
- ⇒ Sensibilisation aux effets néfastes de mauvaises habitudes de vie : tabagisme, drogue et alcool (dépendance), malnutrition (obésité précoce), manque d'exercice physique, image de soi négative, intimidation, décrochage scolaire, etc.;
- ⇒ Proactif pour l'offre d'ateliers de sensibilisation, de conférence, de formations, etc.;

### **Axe II : Un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaires**

- ⇒ Soutien des MFR en regard de la coopérative et de son volet encadrement des jeunes lorsqu'ils sont à la coopérative;
- ⇒ Soutenir le modèle coopératif en éducation que représentent les MFR notamment en regard de son modèle d'apprentissage :
  - Concomitance DES/DEP;
  - Horaire intégré;
  - Stage en cours de formation;
  - Intégration d'une éducation citoyenne
- ⇒ Nécessité de référencement par les écoles et les conseillers en orientations pour faire connaître cette alternative en éducation;

### **Axe III : Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir**

- ⇒ Soutenir le modèle coopératif en éducation que représentent les MFR;
- ⇒ Formule favorisant la formation pour des emplois en manque de main-d'œuvre (relève de main-d'œuvre)
- ⇒ Formule favorisant l'occupation du territoire et contre l'exode rural;
- ⇒ À noter que les MFR offrent des DEP en services à la personne à domicile et en établissement (réponse à une population vieillissante);

---

## CONCLUSION

Depuis sa fondation, la *Fédération québécoise des coopératives de Maisons familiales rurales* (FQCMFR) se veut une source de soutien et d'accompagnement pour ses membres. La Fédération, par le fait même, prend les dispositions pour avoir les ressources nécessaires pour soutenir et accompagner les Maisons familiales rurales (MFR) membres de la Fédération. Mais il n'en demeure pas moins que le modèle porté par la Fédération et ses membres rencontre des difficultés majeures mettant en péril la viabilité de ces entreprises coopératives, et ce, en grande partie dû à l'environnement dans lequel évolue les MFR du Québec.

Il demeure que le concept des MFR suscite toujours de l'intérêt de la part de promoteurs un peu partout à travers la province et des milieux favorables aux initiatives en persévérance scolaire. Il reste que le développement d'autres MFR répondrait à des besoins de plusieurs communautés et contribuerait aussi à la reconnaissance du secteur par plusieurs instances pouvant être des facteurs déterminants pour l'avenir du concept MFR.

Bien que les MFR soient présentes au Québec depuis la fin des années '90, la majorité du réseau regroupe des entreprises comptant moins de 5 ans d'opération. Ceci en fait un jeune secteur en émergence nécessitant un appui, notamment par celui du mouvement coopératif tant national que local, mais aussi gouvernemental. En effet, bien que la reconnaissance du modèle pédagogique des MFR par le MELS ait été très importante dans la pérennité des activités du secteur, un autre volet tout aussi important entre en jeu, soit le volet coopératif. Le soutien et la reconnaissance du volet pédagogique ne peuvent être dissociés du volet coopératif dans lequel les MFR s'inscrivent en tant que coopérative de solidarité.

Chose certaine, le concept des MFR suscite unanimement de l'intérêt et il est clairement identifié comme une piste de solution au décrochage scolaire. Il ne fait nul doute que le concept des MFR répond véritablement à des besoins actuels. Cependant, l'environnement dans lequel elles évoluent n'est pas adapté à leur réalité. Il faut admettre que la Fédération ainsi que ses membres MFR font face à plusieurs contraintes. Pourtant les valeurs et l'engagement citoyen sont bien ancrés au sein des projets MFR et conséquemment le résultat devrait être tout aussi efficient que d'autres secteurs coopératifs. Une intégration à la politique québécoise de la jeunesse pourrait faire une différence majeure dans le développement du réseau et des alternatives en éducation pour les jeunes du Québec.



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES COOPÉRATIVES DE MAISON FAMILIALES RURALE | [info@fqcmfr.coop](mailto:info@fqcmfr.coop)